Histoire de la Famille BOUFFARD, avec ses Armoiries

ARMOIRIES ROYALES DE FRANCE

Armoiries Royales de France

Devise Famille BOUFFARD « A BOUT FORT NE FLËCHIS »

Armoiries Famille BOUFFARD

Bas – Poitou (Vendéee)

Les deux croissants que nous retrouvons aussi sur celles de Rouen, de la Principauté d'Utrech leurs origines est pour l'instant inconnue. Les BOUFFARD de Vendée sont partisde Vendée vers Rouen et embarquèrent en direction de la Nouvelle France en 1560Ω. La présence de la colombe avec sa branche de Laurier dans le Bec figure sur beaucoup des Armoiries BOUFFARD, même de la Principauté d'Utrech, ainsi que le « V » à l'envers.

Les Terres de Vendée de 70.000 Km² ont été annexée par la République en 1971 pour créer le département des Deux-Sèvres. Les Deux-Sèvres sont inclus dans le Bas-Poitou comme étant territoire VENDÉEN

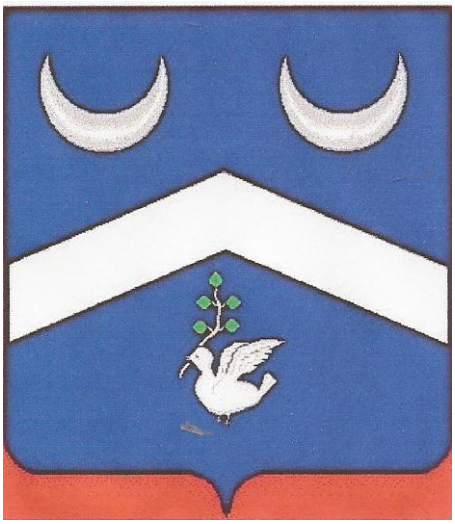

Armoiries Famille BOUFFARD de Rouen

(le rouge carmin de l'Evêché de Rouen-Archevêque Camille BOUFFARD)

Armoirie Famille BOUFFARD

Marquis de Montagnac de Chauvance

ARMOIRIES FAMILLE BOUFFARD DE L'ESPINAY

Armoiries Famille BOUFFARD De l'ESPINAY

A remarquer que dans les armoiries des Familles BOUFFARD,

figure la colombe de la paix avec sa branche de Laurier.

ARMOIRIES DE CASTRES

Armoiries de CASTRES

Jean De BOUFFARD, Consul de Castres et Avocat au Parlement

Généalogie de Jean De Bouffard

Jean De BOUFFARD né le 1er janvier 1597 à Castres et Décédé le 25 décembre 1674 à Castres.

Il était Consul de Castres et Avocat au Parlement

***Frères et sœurs* :**

Jean De BOUFFARD, Sieur De La Garrigue (1610 – † 1681)

Et

Jeanne De BOUFFARD - Madiane (Principauté d'Utrech) († 1626)

Parents

Père : Jean De BOUFFARD, Sieur De La Grange (1550 – † 1604)

Mère : Catherine MOUNIER de Tourène († 1605)

Héraldique

	La commune de *Castres* : ***Parti émanché d'argent et de gueules de quatre pièces mouvant d'un flanc à l'autre, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.*** **Devise : « Debout ». Cimier : une chausse-trappe.**

Toponymie

Le nom de la ville vient du mot roman *Castras* qui signifie "place fortifiée". Dès le IXe c'est ainsi que l'on désignait l'agglomération qui se développait à proximité du monastère bénédictin de Belle-celle.

Des auteurs des XVIe et XVIIe siècles ont avancé des origines bien plus prestigieuses. Pour Guillaume de Nautonier, Castres viendrait du latin *Castra*, le camp romain, d'où la légende tenace d'un poste militaire établi par Jules César sur les hauteurs du plateau Saint-Jean. Pour Pierre Sabatier, l'abbaye de Castres aurait été fondée en 647 par trois nobles qui plantèrent leur camp (*Castra*) sur les bords de l'Agout.

Mais ces fables, reprises et amplifiées par les historiens locaux du XIXe siècle, ne reposent sur aucune donnée archéologique, ni sur aucun document d'archives : elles doivent être abandonnées et leur simple répétition ne doit pas être considérée comme une preuve.

Histoire

Faits historiques

Fondation sur les Berges de l'Agoût

À la suite de la venue des premiers missionnaires chrétiens vers le IIIe siècle, Castres a aussi une origine autour de l'abbaye bénédictine de Saint Benoît, qui est censée avoir été fondée vers l'an 647 sur la rive droite de l'Agout par des seigneurs de la cour de Sigisbert III. Robert, Ancelin et Daniel qui vinrent se fixer la et y vivre en ermites. Leur renommée fut telle qu'ils bâtirent un monastère, selon une légende. Ces deux sites s'agrandissant (la place forte et la place religieuse), se rapprochant, donnèrent naissance à la ville de Castres.

Qui devient un arrêt important sur les itinéraires internationaux du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle (à travers la *Via Tolosane*) en Espagne parce que son abbaye-église, construite au IXe siècle, garde les reliques de Saint Vincent, le martyr renommé de l'Espagne.

En 1074, on sait que l'abbaye relève de l'autorité de l'abbaye Saint-Victor de Marseille : ce qui révèle une sorte de déclin. Rangée comme deuxième ville de l'albigeois derrière Albi dès le XII, c'est un endroit d'importance, et la fameuse famille Trencavel du vicomte d'Albi accorde à Castres une charte libérale qui lui permet de gérer ses affaires de façon indépendante à travers un conseil de consuls.

Castres fut érigé en évêché en 1317

Castres est une ancienne abbaye de l'ordre de Saint Benoit, située au diocèse d'Albi, dépendante de Saint-Victor de Marseille, à laquelle le corps de saint-Vincent avait été apporté en 955.

Bertrand en était moine et abbé en 1317, lorsque le pape Jean XII l'érigea en évêché par bulle du 9 juin de cette année.

Bertrand y forma opposition, en donna ses causes aux présidents des parlements de Toulouse et de Paris assemblés. Il y dit en substance : Je suis allé me présenter au pape suivant ses ordres ; mais je n'ai osé résister à sa volonté, et j'ai donné mon consentement par écrit à l'érection de mon abbaye en évêché ; ce que j'ai fait par crainte dont un homme courageux est susceptible ; car plusieurs serviteurs du pape me disaient tout bas que si je résistais, je serais mis en prison perpétuelle. Or, je soutiens que, selon l'usage et les lois du royaume de France, une telle érection ne peut se faire sans le consentement du roi, autorisé de ses lettres-patentes, et celui des seigneurs de fief du lieu où l'église est bâtie.

Place de la République. Palais et jardin à la française de l'évêché et, en arrière-plan, la cathédrale Saint Benoît

De plus, le pape n'a pas droit de donner à des villes de France le titre et le privilège de cités : le roi seul a ce privilège dans son royaume. Enfin, il parait que le pape Jean, suivant les traces de ses prédécesseurs, travaille à joindre par toute la terre la puissance temporelle à la spirituelle ; et, pour y réussir plus facilement, il veut multiplier les évêques afin d'avoir plus de complices de cette usurpation. Ainsi parlait l'abbé de Castres, et peut-être les autres abbés n'en auraient pas moins dit si le pape ne les eut pourvus eux-mêmes de nouveaux évêchés.

Au reste, Théodat I, évêque de Castres, termina ce différend par une transaction, portant que Bertrand garderait le nom d'abbé, avec 1300 livres de revenu fur les biens de l'abbaye de Castres. Le pape lui-même désirait, pour ces érections d'évêchés, le consentement du roi, comme on voit par deux lettres qu'il écrivit sur ce sujet à Philippe Lebel.

La première ne regarde que Toulouse, et le pape y rapporte les causes de la division du diocèse, les mêmes et en mêmes termes que dans la bulle d'érection, puis il ajoute : Nous avons aussi considéré qu'il pourrait être dangereux pour vous et pour, la tranquillité de votre royaume d'avoir en ces quartiers-là un prélat presque semblable à un roi par sa puissance et ses richesses.

Et ensuite : c'est pourquoi nous vous prions de ne pas écouter ceux qui voudraient tourner en mauvaise part ce que nous avons fait à si bonne intention, mais de rejeter vigoureusement leurs mauvais conseils. La lettre est du 7 juillet 1317. La seconde, datée du 9 du même mois, est pour donner part au roi de l'érection des évêchés de Rieux, de Saint-Papoul, de Lombez, de Montauban, de Castres, et Saint-Flour, et le pape nomme ainsi les évêques qu'il y a mis; à Rieux, Guillaume de la Broie, doyen de Bourges, et votre conseiller, dont vous connaissez la naissance et le mérite; à Saint - Papoul, l'abbé du lieu, homme d'une profonde science et d'une fidélité éprouvée ; à Lombez, l'abbé du lieu, fils du comte de Comminges ; à Montauban, l'abbé du lieu, notre chapelain et auditeur des causes d'appel de notre palais ; à Castres, l'abbé de Lagni, docteur en théologie ; à Saint-Flour, l'abbé de Saint Tiberi, docteur en décret etc. notre chapelain, tous originaires de votre royaume et zélés pour vos intérêts. L'on fait que toutes ces abbayes étaient de Tordre de St. Benoit.

LA PESTE ET LES FORTIFICATIONS Pierre Borel : Castres juin 1629 : LA HALLE

C'était à la fin du mois de juin de l'année 1629.

Au Centre de la ville de Castres, autour de ces douze piliers massifs, disgracieux, enfumés, sans caractère d'architecture, qui soutenaient un comble grossièrement élevé; dans cet espace sans air et sans lumière, rétréci par des avenues tout à fait insuffisantes, même à cette époque ; par une journée de vent d'antan, pesamment chargé de poussière, une foule pressée, tumultueuse, haletante, affamée, attendait l'ouverture du marché de la semaine.

On lui avait promis pour ce jour-là, un approvisionnement convenable. Dans cette intention, l'autorité s'était adressée aux principaux métayers des environs : ceux-ci devaient amener ce qui leur restait des grains de la mauvaise récolte de l'année précédente. Les consuls répondaient de tout : à leur tête, en l'absence de messire Jean de Bouffard, le premier d'entre eux, se faisait distinguer par son activité accoutumée, Barthélémy Galiber fait noble lors des événements de 1627.

Cependant le blé n'arrivait pas, et dix heures avaient sonné depuis quelque temps à l'horloge du Temple, situé près de l'ancienne place de Las Pialettes en effet, là se trouvaient les mesures publiques du blé, avant que, par l'ordre du vicomte de Paulin, gouverneur de Castres, elles eussent été transportées vis-à-vis le couvent des Frères prêcheurs.

Du pain s'écriait un enfant du peuple. À ce mot, répété par tous ses voisins, une femme ajoutait : il nous en faut : nous en voulons, nous en aurons. -C'était bien la peine, murmurait à voix basse, un homme grand, sec, mutité, et que tel gestes fortement saccadés Faisaient reconnaître pour un soldat des guerres civiles de 1613 et de 1621,... - C'était bien la peine de se battre vingt ans pour conquérir le droit de mourir aujourd'hui de faim .C'était bien la peine, pour monseigneur du Linas, de venir ici se soumettre au roi, qui l'a nommé gouverneur de la ville, s'il ne doit pas nous assurer le moyen d'y nourrir nos femmes et nos enfants.

Va dire cela au consul Galiber qui passe ; n'en a t il pas assez de son titre de noble, et du coq qu'il porte maintenant dans ses images, répondit un jeune homme, entièrement habillé de noir , d'un costume plus que modeste, et qui semblait animer tous les groupes de sa pétulance et de sa loquacité.

Le consul Galiber ! Peste, dit une femme, quel brave homme pour nous, gens du peuple Pourvu qu'il puisse nous répéter vingt fois en un quart d'heure je suis noble, le roi m'a fait noble, il croit avoir réponse à tout fier comme un coq! ...

- Dites comme un coq vert, ajouta le jeune homme en passant. Les armoiries données au consul offraient, en effet, sur l'écusson d'un coq de cette couleur. Les assistants se prirent à rire aux éclats de cette mauvaise plaisanterie.

- Et du Jean de Bouffard, qu'en pensez-vous, s'empressa de demander celui qui venait d'exciter la gaieté générale ? - Oh ! de celui-là, pas de mal à en dire, interrompit brusquement le vieux soldat car, après tout ce que nous devons à sa famille ; après les services de son grand-père mort de la peste en soignant nos anciens; si bien que, malgré le danger la ville entière, hommes et femmes, grands et petits, huguenots et catholiques, suivirent son enterrement au cimetière de Saint Roch; après la manière dont Monseigneur de Lagarrigue, son oncle et Monseigneur de Lagrange, son père, ont soigné nos affaires dans les temps les plus difficiles ; après ce que fait en ce moment ce dernier à Alais, où Castres l'a envoyé pour traiter de la paix, nous le défendrions, s'il le fallait, jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Le jeune agitateur comprit qu'il était allé un peu trop loin. - En attendant, s'empressait de dire, en s'adressant toujours à la même femme, mais cherchant que ses paroles portassent sur la foule, en attendant le blé ne parait pas... À la maison pas le moindre brin de farine; chez le boulanger point de pain... Allons ! Encore quelques jours et ils n'auront nullement besoin des arquebusiers de la porte de la Guittarde pour mettre le holà dans la ville... La police s'y fera toute seule... Ce sera comme au cimetière : rien n'y remue, parce qui n'y a que des morts.

- Maitre Jean Lapierre a raison, répliqua l'Interlocutrice, en s'animant de plus, en plus... Ce que c'est pourtant que d'avoir étudié chez monsieur Borel, qui lui a enseigné le latin, au lieu d'être resté domestique comme son père, chez quelqu'un de ces messieurs de la chambre de l'Edit ,ou bien d'avoir suivi certain beau gentilhomme à l'armée à l'exemple d'Antoine son frère Oui, il a raison et, si nous n'y prenons garde, on nous tiendra tranquilles par de belles promesses, jusqu'à ce nous n'ayons plus la force de remuer.

- Est ce que les fermiers du Roi, reprit Jean Lapierre, ne savent pas trouver du grain pour nourrir ses troupes ?... Est ce qu'ils n'ont pas ici même leurs provisions de plusieurs jours, Et si nous cherchions bien autour des deux postes de la Guittarde ou de Fusiés.,

- Tiens, s'écrie la foule d'une voix unanime c'est vrai du blé, il y en a la ... il doit y en avoir, il suffit de l'y aller chercher, et si le soldat se fâche, on lui répondra: Part à deux!

Et voilà la masse qui s'ébranle, vocifère, s'excite à grands cris, et se dirige vers les points indiqués. Au levant de la ville de Castres existait alors, en effet, deux postes militaires fixés à chacune des portes principales de ce côté : la porte Narbonnaise ou de la Guittarde, et celle de Fusiés, ainsi nommée par corruption du mot fusiliers.

La première était la plus importante, parce qu'elle s'ouvrait sur l'avenue du bas Languedoc, et qu'elle protégeait de ses fortifications, à la fois le pont de la Durenque, l'espace libre appelé le Jeu du Mail, et la tète d'un chemin contourné, par où arrivaient les habitants de la montagne de Vabre et de Brassac.

En avant du corps de garde, du pont-levis très étroit, aboutissait à un ouvrage avancé, surmonté de canons ou de couleuvrines, dont les bouches se montraient entre deux rangées de créneaux, et derrière lesquels une assez large plateforme permettait aux sentinelles de découvrir le pays à plusieurs lieues à l'entour. Du côté du nord, se trouvaient de vastes magasins où les fermiers du roi renfermaient des approvisionnements souvent considérables.

La face extérieure des bâtiments touchait au chemin de ronde qui reliait les deux .portes de la Guittarde et de Fusiés

Tel était le but que Jean Lapierre avait indiqué à l'insurrection.

Territoire du Consulat de Castres

Du Consulat de Castres, de ses confronts et limites, et de ses Parroisses. Les frontières du Consulat de Castres sont :

De la rivière de Canebras, ainsi comme est la carrière du devez de Burlats, tirant droit à Monfa, jusqu'à la Croix d'en Pessin sous la Ville, et de ladite Croix jusqu'à Prat Andrieu, et jusqu'à l'église de Campairaigues, et sous la Ville, et de la dite Église jusqu'au mas dels Puecheimars.

Ainsi que le ruisseau Deybets sous la Ville jusqu'à Agout, et les tenues outre Agout sont comme apert le bois des paissieres sous bas la Ville, et la moitié de la Malsaignée, dessous, ainsi comme la carrière de Castelnau s'en monte jusqu'à la vigne qui fut d'Arnaud de Sire, dessous bas la Ville, et ainsi comme le pré de Caudiere s'en va dessous bas la Ville, et ainsi comme va Costepelade jusques au bois de Saint-Vincent, et la Bouscause des Pesats jusqu'au ruisseau, de Teillere jusqu'à la tenance de Bertrand Cat, et tout le masage de Doulegne, ainsi que va jusques à las Latieires, et la Bouscarel, et ainsi comme le ruisseau passe, jusques au pas de Vaque rouge, et comme va la carrière et monte droit à la vena, et aussi comme Valaserre jusques au Garric Boussat, et jusques à la tenance des Peiroles, jusques au pas de la Badeta, et outre Durenque ainsi que passe le ruisseau de Aigua esparssa jusqu'à l'Estang, et dudit lieu retourne jusques à ladite Ville.

Ceci est tiré mot à mot d'un vieil acte qui fut fait l'an 1553 à la maison de Ville.

Deux Paroisses dépendent du Consulat de Castres dans la Ville et douze à l'extérieur.

Les deux à l'intérieur sont :

La Platé, ou Notre Dame, dont l'Église a été bâtie là où était le clocher de la Platé.

Saint Jacques, dont l'Église était joignant le clocher de Saint Jacques, et aussi plutard le Temple de Ville-goudou.

Celles de l'extérieures sont les suivantes :

Saint Avit, La Fosse, Saint Étienne de Cahusac, Notre Dame de Farges, Campans, Saint Martin, Saint Hypolite, La Case, Saint Marsal de Camarens, Saint Julien de Gais, Saint Laurens d'Auterive, Sainte Foy, aux fauxbourgs de Castres.

Centre-ville de Castres et quartier de Lameilhé vus depuis les hauteurs de la Capélanié

Ordonnance d'une barque pour le passage de l'Agout à Saix

5 septembre 1365

Les moulins et ports sur l'Agout

15 avril 1741 Bail à Jean Sendrail du Pujol du port de Saix (Archives de Castres) Paroisse de Cayrol : Moulin de Villegoudou réédifié en 1604 Moulin à drap sur la Durenque

Comté

Article connexe : Liste des comtes de Castres.

Pendant la Croisade des Albigeois, une délégation de Castres s'est rendu et à prêté allégeance au croisé Simon de Montfort. Montfort fit brûler, dans l'été 1209, de son propre chef, les deux premiers hérétiques : un Parfait et son disciple. Seul le disciple, qui prit de peur, se rétracta et eut la vie sauve (avec quelques brûlures aux mains).

La mort de Trencavel, le 10 novembre 1209 à Carcassonne, donne le signal du soulèvement général. Il part de Castres où le peuple envahit le château et s'empare des Français.

En 1210, Simon de Monfort revient avec des renforts à Castres. Les bourgeois lui ouvrent les portes et il remplace par des Français les prêtres de la ville et des alentours.

En 1222, les moines de Castres reprennent possessions de leurs paroisses.
Castres est entrée dans le royaume de France en 1271 à la suite du traité de Paris, faute de successeurs au comté de Toulouse. En 1317, le pape Jean XXII établit Castres comme évêché ; il le restera jusqu'à la Révolution. En 1356, la seigneurie de Castres a été promue comté par le Roi Jean II de France. Cependant, la ville a considérablement souffert de la peste noire entre 1347et 1348, puis du Prince Noir d'Angleterre et des compagnies libres (bandes de mercenaires anarchiques) qui ont écumé le pays pendant la Guerre de Cent Ans. En conséquence, le XIVe siècle fut pour Castres une période de profond déclin.

En 1375, il ne restait seulement que 4 000 habitants sur la rive gauche de la ville, soit la moitié de la population du siècle précédent. Après la confiscation des possessions de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, auquel appartenait le comté de Castres, le comté fut accordé en 1476 par le Roi Louis XI à Boffille de Juge (Boffillo del Giudice), noble italien et aventurier qui servait le Roi en tant que diplomate.

Mais à la suite d'un désaccord de famille entre la fille de Boffille de Juge et son beau-frère, le comté revint dans le giron de la couronne du Roi de France François Ier en 1519.

Réforme et conversion de Castres au protestantisme

Le roi de France Henri IV, a séjourné à Castres en 1585

Dans les années 1530-1560, une part importante de la population de Castres se convertit au protestantisme. Elle est prise par les protestants lors de la (cinquième guerre de religion) en 1575.

La ville s'enrichit et s'établit en république indépendante. Castres est alors une des plus grandes places protestantes en France méridionale.

Henri de Navarre, qui plus tard deviendra roi de France sous le nom d'Henri IV, séjourne à Castres en 1585 chez Antoine de Thomas (1er consul de Castres). Cependant, en 1629 les protestants de Castres sont expulsés aux limites de la ville par ordre de Louis XIII, et Richelieu lui-même vient pour voir les fortifications démantelées. Néanmoins, après ces guerres religieuses, la paix retrouvée favorise une période d'expansion rapide. Les affaires et les activités commerciales traditionnelles sont rétablies, en particulier concernant la fourrure, le cuir et surtout les laines. La culture s'épanouit à nouveau, avec la fondation de l'Académie de Castres en 1648. Castres bénéficie de la Contre-Réforme de l'église catholique, avec la construction de plusieurs couvents en ville, et celle d'un nouveau palais épiscopal par Michel de Tubœuf, évêque de Castres.

Une nouvelle cathédrale est également construite, après les destructions des guerres religieuses. Peut-être bien plus important encore, Castres est le siège de la Chambre de l'Édit du Parlement de Toulouse, une Cour de Justice spécialisée dans les affaires impliquant les protestants duLanguedoc (une mesure de protection accordée par l'Édit de Nantes). Cette cour attire un bon nombre d'affaires à Castres. En 1665, Castres compte 7 000 habitants : 4 000 catholiques, et 3 000 protestants.

Affaire Sirven

Les époux Sirven furent défendus et innocentés par Voltaire en 1771

Cependant en 1670, la Chambre de l'Édit est transférée à Castelnaudary, au grand mécontentement des habitants (même catholiques), qui perdent une source importante de leurs affaires avec le départ des avocats et des plaignants. La révocation de l'Édit de Nantes suit bientôt, et Castres souffre beaucoup quand un grand nombre de protestants choisissent d'entrer en exil. Alors viennent la peste de 1720 à 1721 et le feu de 1724. Enfin, Castres perd sa charte libérale en 1758. Vers 1760, quelques années après la célèbre Affaire Calas à Toulouse, Castres se fait connaître dans tout le pays par l'Affaire Sirven : Pierre-Paul Sirven et son épouse, tous deux protestants, sont injustement accusés d'avoir assassiné leur fille afin de l'empêcher de se convertir au catholicisme. Après s'être enfuis, ils sont jugés et condamnés à mort par contumace le 29 mars 1764. Mais ils sont défendus et innocentés par Voltaire en 1771.

Révolution et Terreur sous la Première République (1789-1804)

La Révolution française a été généralement bien accueillie à Castres, en particulier parmi les négociants et les entrepreneurs protestants locaux, mais la majorité de la population est demeurée modérée pendant toute la période.
En 1793 par exemple, le pasteur Alba Lasource, le représentant de Castres à la Convention nationale à Paris, s'est opposé à la déportation des prêtres catholiques « non-juré » en Guyane française (voir la Constitution civile du clergé). Les prêtres « non-juré » étaient de loin la majorité dans la région de Castres. Alba Lasource fut accusé d'être trop modéré et fut guillotiné en octobre 1793. Suspecté d'être « tiède » envers la Révolution, Castres fut durement punie.

Pendant les événements de la Terreur, les exécutions par la guillotine avaient lieu sur l'actuelle place de l'Albinque.

En 1794, pendant la Terreur, qui suivit la Révolution française, c'est sur la place de l'Albinque que se trouvait l'échafaud, à l'emplacement de l'actuelle halle aux grains. On y conduisit à la mort des prêtres réfractaires (c'est-à-dire qui refusèrent de prêter serment à la Constitution civile du clergé en 1791 et voulurent rester fidèle à l'Église catholique), dont Jean-Pierre Alengrin (1749-1795). Une monographie lui a été consacrée par Paul de Cassagnac, aux éditions Périé, Lacaune (Jean-Pierre Alengrin, évangélisateur et martyr). Une croix élevée près du parvis de l'église Saint-Jean-Saint-Louis rappelle ces évènements dramatiques.

L'évêché qui avait été établi par le pape Jean XXII en 1317 fut supprimé, Castres fut placé sous la tutelle de l'évêché d'Albi. De préfecture du département du Tarn en 1790, la ville fut reclassifiée en sous-préfecture en 1797 au bénéfice d'Albi qui fut établie préfecture du département.

-

Croix en hommage aux victimes de la Terreur guillotiné, sur la place de l'Albinque, en 1794

-

Croix élevée pour le jubilé du pape Pie VIII en janvier et février 1830

Cliquez sur une vignette pour l'agrandir

Grande croissance au XIXe siècle et essor du bassin sud-tarnais grâce au textile

En dépit de ces reculs, au XIXe siècle l'économie de Castres s'est développée considérablement, et la ville s'est étendue en dehors de son vieux centre médiéval. Dès 1815, le premier moulin mécanisé à laines a été installé en ville.

À l'origine spécialisé dans le tissu de luxe, l'industrie textile de Castres se tourne alors vers des types plus ordinaires de tissu, (les marchés étaient considérablement plus grands). Autour de 1860, il y avait 50 moulins à laines en ville, employant 3 000 personnes. Vers 1820 est fondée la Faïencerie de Castres.

À la fin du XIXe siècle, les industries de construction mécanique sont apparues en plus de l'industrie textile et faïencière. Cela a permis à Castres de devenir un arsenal militaire important pendant la Première Guerre mondiale.

Castres fut relié au réseau ferroviaire français en 1865. À la fin du XIXe siècle, Castres était la plus grande ville du département du Tarn, avec 5 000 habitants de plus qu'Albi.

-

Castres fut relié au réseau ferroviaire français en 1865 sous le Second Empire

-

Quai de la Gare SNCF reliant la cité castraise à Toulouse et Mazamet

Castres pendant les guerres 1914-1918 et 1939-1945

Monument aux morts en hommage pour tous les soldats tués pour la France

Lors de la Première Guerre mondiale, la ville subit beaucoup de pertes humaines. Par exemple, l'équipe de rugby du Castres olympique fut décimée au cours de conflit.

Comme beaucoup de villes occupées du Sud-Ouest, la sous-préfecture du Tarn connaît les vicissitudes de la présence des troupes allemandes. En 1942, les Nazis occupèrent Castres. Ils prirent deux canons allemands de 14-18 car ces deux pièces d'artillerie furent récupérées par l'armée française à la fin de la Grande Guerre constituant un trophée de guerre. Ces deux canons étaient exposés, pendant l'entre-deux-guerres, sur l'actuelle place où est érigé le monument en hommage aux soldats morts pour la France. Des résistants furent exécutés par les SS dans la région de Castres et de la Montagne Noire. Castres fut libéré par les résistants en 1944.

ARMOIRIES DES ETATS - UNIS

Armoiries des Etats – Unis

ARMOIRIES FAMILLE BOUFFARD des ETATS - UNIS

Armoiries Famille BOUFFARD des Etats – Unis

(The Armoirial Arms Of – Armoiries Militaires U.S - Famille BOUFFARD)

Joseph BOUFFARD, G'Is Américain mort pour la France lors du débarquement le 06 juin 1944. Il est enterré au cimetière Américain de Colleville

ARMOIRIES ROYALES DE LOUISIANE

Armoiries Royales de Louisiane

ARMOIRIES ROYALES DES CAJUNS DE LOUISIANE

Armoiries Royales des Cajuns de Louisiane

Armoiries Famille INKEL-BOUFFARD

(Mariage de Anne-Maria BOUFFARD)

ARMOIRIES ROYALES DU QUEBEC

Armoiries Royales du Québec

ARMOIRIES ROYALES DE L'ILE D'ORLEANS

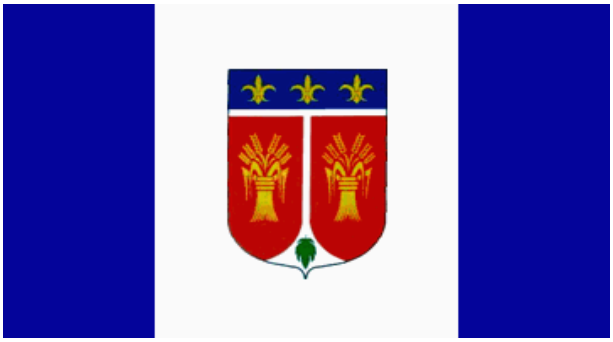

Armoiries Royales de l'ile d'Orléans – Québec

ARMOIRIES FAMILLE BOUFFARD DE L'ILE D'ORLEANS

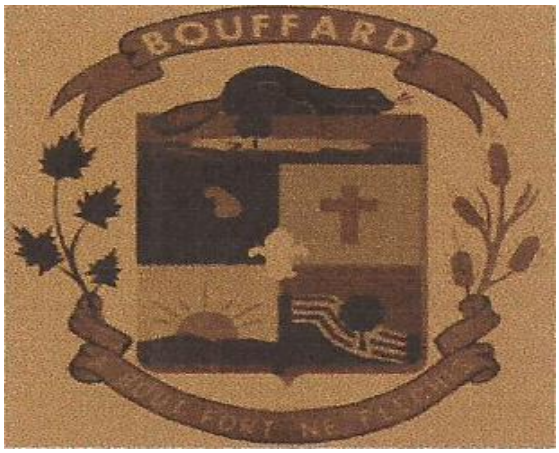

Armoiries Famille BOUFFARD de l'ile d'Orléans

DUCHÉ DE BASSE LOTHARINGIE

(HOLLANDE en 870)

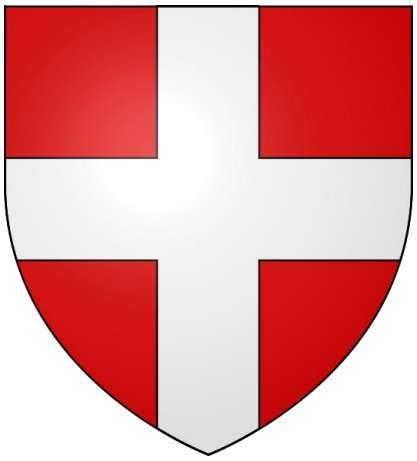

Armoiries de la Principauté d'Utrech

ARMOIRIES FAMILLE BOUFFARD DE MADIANE

PRINCIPAUTE D'UTRECH

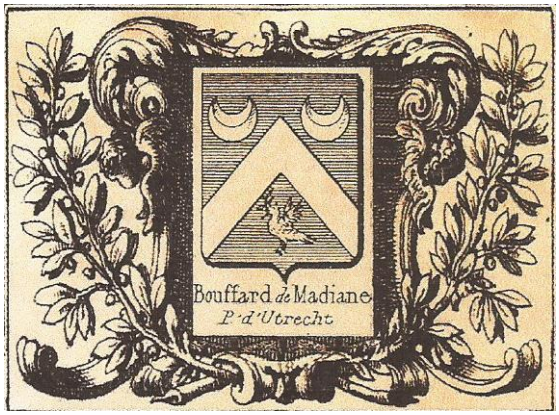

Armoiries Famille BOUFFARD de Madiane

Principauté d'Utrech

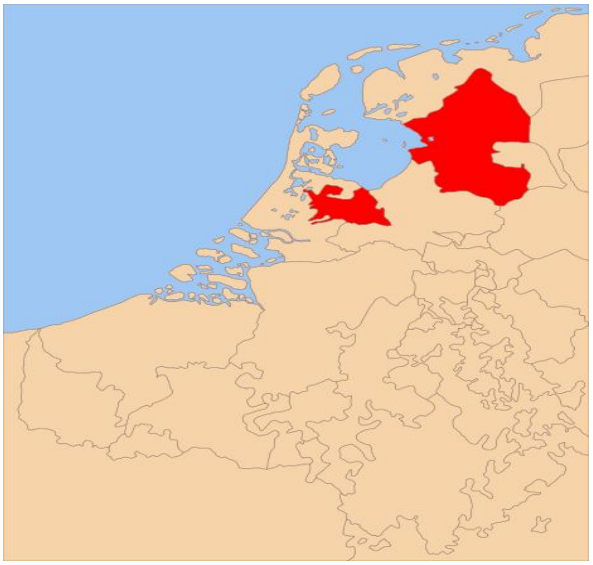

Situation Géographique de la Principauté d'UTRECH

La Principauté se trouve dans la partie rouge plus sud et

celle plus Nord c'est le Duché de Basse-Lotharingie

LA PRINCIPAUTÉ D'UTRECH

La principauté d'Utrecht était un État du Saint-Empire romain germanique. Du X e siècle à 1528, l'évêque d'Utrecht fut en effet le seigneur temporel d'une principauté. Son territoire était différent de celui

du diocèse. Suite aux troubles de la Réforme, l'évêque céda son administration à Charles Quint en 1528.

Histoire

Au haut Moyen Âge, Utrecht est compris dans la Frise occidentale, plus précisément dans le *pagus* d'*Instarlaka* (situé sur les deux rives et à l'ouest du Vecht) 1 . Sous Otton I er , le fief de *Lake et Isla* (situé entre le Lek et l'IJssel) fut confisqué et remis à l'église d'Utrecht. Il est probable que l'évêque Baldéric (918-977) obtint l'immunité complète et fut substitué aux comtes laïques dans le *pagus* d'*Instarlaka*. Ansfrid (995-1010) put y ajouter les domaines qu'Otton III lui avait assuré dans le comté de Frise et dans le Masalant inférieur, ainsi que des droits régaliens à Medemblik.

À partir de Henri II, la politique royale dans la région favorisa de plus en plus des évêques d'Utrecht, ce qui amena un conflit entre ceux-ci et le comte de Frise occidentale. Le comteThierry III bâtit sur la Merwede la forteresse de Dordrecht, qui nuisait à la fois au prélat et aux marchands de Tiel.

Mais la campagne qu'entreprit en 1018 le duc Godefroid, accompagné de Baldéric II de Liège et des évêques de Cologne et d'Utrecht, pour châtier le comte, n'aboutit qu'à un insuccès ; l'armée royale fut défaite le 29 juillet dans la forêt de la Merwede, près de Vlaardingen.

L'évêque Adelbold dut s'accommoder de son voisin gênant ; il se réconcilia avec lui ; personne d'autre en effet n'était en mesure de protéger le pays s'il surgissait quelque ennemi redoutable, et le rôle du comte de Frise occidentale est ainsi nettement défini.

À la mort de Godefroy de Basse-Lotharingie (1023), Henri II concéda le *comitatus* de Drenthe à l'évêque d'Utrecht, et le 26 juillet 1025 Conrad II le lui confirma : le comte épiscopal était alors Temmo.

Gothelon I er, fils de Godefroid, qui avait commencé par faire opposition au nouveau roi, se soumit à la Noël de 1025, et il réussit alors à récupérer la Drenthe ; il la transmit même à son fils Gothelon II ; car en 1046, Henri III déclare que ce comté lui est revenu par le décès du duc, et de nouveau il en dispose en faveur de l'évêque d'Utrecht, à laquelle Henri IV le confirma.

Conrad II attribua à l'église d'Utrecht un *comitatus* dans le Teisterbant, ce qui fut confirmé en 1057 par Henri IV.

En 1042, Henri III abandonne le *comitatus Agridiocensis sive Umbalaha* à Utrecht.

En 1046, Henri III attribua le nord du Hamalant à l'église d'Utrecht. Les limites de ce *comitatus* seraient : sur la rive gauche de l'IJssel, une ligne passant de Leuvenheim par Eerbeekvers Gorssel (rive droite) et sur cette rive droite une zone difficile à préciser. Le but était d'assurer à l'évêché la libre navigation sur l'IJssel.

Entre-temps, l'église d'Utrecht avait acquis le *pagus* de *Germepi* (entre l'IJssel et le Vieux Rhin) et l'avait donné en fief au comte Unroch, puis à Godezo et à Theodericus, maisThierry IV s'était emparé de ce *pagus*. En 1046, Henri III avait obligé le comte à abandonner sa conquête ; mais l'année suivante la lutte entre l'empereur et le comte de Frise occidentale avait recommencé avec une ardeur nouvelle et au cours des hostilités Thierry IV aura pu se remettre en possession du territoire contesté ; seulement les trois évêque d'Utrecht, de Liège et de Metz conjurèrent sa perte par des moyens plus sûrs que la bataille franche : il l'attirèrent dans un piège, et le comte fut massacré le 14 janvier 1049. Son frère Florent lui succéda en Frise occidentale, mais il fut à son tour assassiné en 1061. Les évêques d'Utrecht purent alors fêter leur triomphe.

Il fut consacré par les deux diplômes royaux dressés à Kaiserswerth au milieu d'une cour nombreuse de fidèles et datés du 30 avril et du 2 mai 1064.

Par le premier, Henri IVtransporte à l'évêché l'ensemble de la Frise occidentale depuis les embouchures du Rhin jusqu'à la pointe de la Hollande septentrionale ; par le second, il restitue les biens qui avaient été injustement enlevés du temps du roi Henri II par Thierry III et conservés par ses fils Thierry IV et Florent ; il y ajoute le *comitatus in Hollant* et de plus le bénéfice du *Germepi*.

Toutefois Gertrude, veuve de Florent, s'était remariée avec Robert le Frison et celui-ci défendait énergiquement les droits de son beau-fils, Thierry V. Pour assurer à l'évêque la possession effective des territoires que l'empereur lui avait concédés, il fallut l'intervention de Godefroid le Bossu. Le duc de Basse-Lotharingie eut soin d'ailleurs de se faire investir personnellement par l'évêque des comtés dont il lui procurait la suzeraineté. Godefroid fonda Delft, et c'est aux environs de Dordrecht qu'il fut traîtreusement assassiné dans les derniers jours de février 1076. Cette catastrophe permit à Thierry V de se remettre en possession des territoires que son père avait occupés.

En 1077, Henri IV remis à l'église d'Utrecht le sud du Westergo ; en 1086, il enleva à Egbert III le reste du Westergo, l'Ostergo et le Salland, qu'il transporta également à l'évêque ; la sentence fut confirmée en 1089 ; mais Henri V restitua la marche frisonne (1101) à Henri le Gros, de Nordheim, époux de Gertrude, sœur d'Egbert III ; ce comte Henri fut mis à mort par les hommes d'armes de l'évêque Burchard ; son territoire paraît avoir été remis en 1107 à Henri de Zutphen, rendu à Godebald d'Utrecht (vers 1123), transporté par Lothaire de Supplinbourg en 1126 à la veuve de Florent II de Hollande, Pétronille, tutrice de Thierry IV.

L'ensemble des possessions de l'évêque, dans la première moitié du XII e siècle, formait deux groupes : l'un sur le Rhin et le Vecht, aux alentours de la cité épiscopale, l'autre plus étendu, mais moins riche, à l'est du Zuiderzee, depuis l'IJssel jusqu'à la Frise proprement dite (Drenthe, Salland, Twente, avec Groningue, Deventer, Goor, Kampen, Vollenhove, Coevorden).

Le dernier prince-évêque d'Utrecht fut Henri du Palatinat (1487-1552). Ce dernier, après un ultime soulèvement religieux, abandonna en 1528 l'administration de sa principauté à l'empereur Charles Quint, déjà duc de Brabant et comte deHollande : c'en était fait désormais de l'indépendance politique d'Utrecht.

Le Duché de Basse-Lotharingie

Le duché de Basse-Lotharingie est la partie nord de la Lotharingie. Avec le temps, il sera appelé duché de Lothier.

Le partage du duché de Lotharingie

Ce duché est créé en 959, en même temps que la Haute-Lotharingie, de la division du duché de Lotharingie. C'est Brunon de Cologne qui procède au partage et donne la Basse-Lotharingie au vice-duc Godefroy[1]. La Basse-Lotharingie

telle qu'elle a été instaurée à cette époque n'empiétait pas au sud sur les territoires du diocèse de Trèves. L'ancienne Frise y était encore comprise. La Basse-Lotharingie s'étendait donc de l'Escaut à l'Ems et de la mer du Nord jusqu'à l'extrémité méridionale de la province de Cologne.

La Basse-Lotharingie embrassait au point de vue ecclésiastique :

1. Une partie de la province de Reims, à savoir le diocèse de Cambrai ;
2. La plus grande partie de la province de Cologne, c'est-à-dire : le diocèse de Liège entier, le diocèse d'Utrecht entier et la portion du diocèse de Cologne située sur la rive droite du Rhin ;
3. Peut-être enfin les cinq petits *pagi* frisons des embouchures de l'Ems que Charlemagne avait confié à l'apostolat du frison Liudger (Ludger) en 787, et qui demeurèrent joints au diocèse de Münster lorsque ce dernier en devint le premier évêque[3].

Il paraît certain qu'Otton n'a pas donné de successeur à Bruno et au jeune duc de Basse-Lotharingie[4]. Sur la frontière occidentale, Otton créa les marches de Gand, d'Ename et deValenciennes[5]. Wichmann et ensuite Thierry II de Frise occidentale dans le château de Gand, Godefroid de Verdun, dans le château d'Ename, Arnoul, dans le château de Valenciennes, surveillaient la frontière ; ils devaient surtout empêcher que les seigneurs impatients du joug allemand s'entendissent avec les fils de Régnier III, réfugiés en France, et avec les rois carolingiens qui pouvaient être amenés à reprendre l'offensive sur la Lotharingie.

Otton II

Otton II, qui n'avait ni la même énergie, ni la même habileté que son père, vit renaître des dangers qui semblaient conjurés. Lothaire, roi de Francie occidentale, et son frère Charlessoutinrent en 976 l'entreprise de Régnier IV et de Lambert auxquels la maison de Vermandois prêtait également son appui. Mais bientôt le roi de France se brouilla avec Charles et l'exila.

Otton tirant parti de cet événement et, plus avisé qu'héroïque, divisa la coalition dont était menacée la Lotharingie ; il fit rentrer en grâce les fils de Régnier et leur restitua leursalleux. Quant à Charles, il lui conféra le titre ducal (977).

La surprise d'Aix-la-Chapelle par Lothaire l'année suivante ne fut qu'un épisode sans lendemain ; le traité de Margut (980) consacra l'abandon par le roi de France de toute prétention sur le territoire qu'il convoitait.

Le nouveau duc de Basse-Lotharingie était le cousin d'Otton II ; sa mère Gerberge, veuve de Gislebert et de Louis IV d'Outre-Mer, était fille de Henri Ier de Germanie. Son rôle en Lotharingie ne fut guère marqué ; il ne tarda d'ailleurs pas à tromper la confiance qu'on avait eue en lui ; sous la régence de Théophano, il conspira ouvertement contre l'empire en s'associant aux nouvelles tentatives de Lothaire, qui, en 985, s'empara de Verdun, et quand,

en 986, Lothaire mourut subitement, suivi de près par son fils Louis V (987), il ne songea plus qu'à revendiquer la couronne dont Hugues Capet avait pris possession. Prisonnier de Hugues en 991, il périt obscurément en captivité.

Godefroid de Verdun

Otton III donna pour successeur au Carolingien son jeune fils Otton[7]. Celui-ci mourut en 1005 ou en 1012[8]. Le duché est alors confié à la famille des comtes de Verdun, qui obtient aussi en 1033 le duché de Haute-Lotharingie.

Le premier duc de cette maison, Godefroid Ier de Verdun (1005/1012-1023) contribua sans doute à réprimer les excès du comte Baldéric qui, maître du Hamalant, du Tubalgo et de plusieurs comtés frisons et saxons, avait donné la main à tous les ennemis du roi.

La disgrâce de cet aventurier qui par son mariage avec la fille de Wichmann de Hamalant, par d'heureuses dévolutions et par des entreprises audacieuses et criminelles, avait concentré en ses mains toute la région de la basse Meuse et du bas Rhin, depuis l'aval de Cologne jusqu'au voisinage d'Utrecht, et de plus une partie de la Frise du Nord, ouvrit la voie à des créations nouvelles dont les plus importantes allaient devenir le comté de Zutphen, le comté de Clèves et le comté de Gueldre.

La révolte de Godefroid le Barbu

Mais la mort de Gothelon Ier (1044) allait provoquer une crise redoutable. Godefroid II le Barbu avait un frère incapable, Gothelon le Fainéant ; c'est à lui que Henri III, craignant sans doute d'exagérer l'autorité d'un seul grand vassal, confia la Lotharingie inférieure ; Godefroid ne conserva de l'héritage de son père que la Haute-Lotharingie. Mécontent de cette décision, qu'il considérait comme un amoindrissement et une injustice, il entama une lutte qui pendant douze années fut presque ininterrompue.

Allié à tous les adversaires de Henri III, au roi de France, au comte de Flandre Baudouin V, au comte de Hollande Thierry IV, tour à tour vainqueur et vaincu, réconcilié et rebelle, commettant les pires excès, incendiant le palais royal de Nimègue et la ville de Verdun, dont l'évêque avait pris parti contre lui, il finira en 1056 par faire sa soumission définitive, mais il ne recouvre alors aucun des deux duchés paternels[10]. Cette lutte eut pour conséquence l'amoindrissement, la dislocation du duché de Basse-Lotharingie.

Gothelon II, que son incapacité avait fait déposer en 1046 et qui mourut la même année (avant le 22 mai), avait été remplacé dans la Basse-Lotharingie par Frédéric, fils du comte Frédéric et petit-fils de Sigefroid. Il avait été comte de l'Ardenne septentrionale et du Luihgau.

Godefroid le Barbu, qui avait conservé ses alleux héréditaires et notamment le château de Bouillon, avait passé les Alpes, et par le mariage qu'il contracta en Italie avec Béatrix, fille de Frédéric II de Haute-Lotharingie et veuve deBoniface III, marquis de Toscane, il avait conquis une puissance nouvelle, et il put remplir dans l'histoire de l'Europe méridionale un rôle plus important peut-être que celui auquel il avait dû renoncer dans les Pays-Bas.

L'avènement du jeune Henri IV scella définitivement (1057) la réconciliation ébauchée par son père l'année précédente ; en 1065, à la mort du duc Frédéric, Godefroid fut même investi de la Basse-Lotharingie, pour l'obtention de laquelle il avait naguère mis le pays à feu et à sang ; mais il avait vieilli ; en 1069 il rendit son dernier soupir.

Godefroid le Bossu

À Godefroid II succède son fils Godefroid III le Bossu (1069-1076).

Godefroid le Bossu, né du premier mariage de Godefroid II, avait épousé Mathilde, fille de Béatrix et de Boniface, Mathilde, la grande comtesse, la future alliée de Grégoire VII.

Les sept années pendant lesquelles Godefroid le Bossu gouverna la Basse-Lotharingie (1069-1076) coïncident avec la querelle ardente des Investitures ; le duc ne dévia jamais de la fidélité qu'il devait à Henri IV, et il aurait sans doute illustré son nom de la façon la plus mémorable si dans une expédition contre Thierry V de Hollande il n'avait pas été traitreusement assassiné (1076).

Godefroid de Bouillon

Privé d'enfants, Godefroid laissa son héritage au fils de sa sœur Ida et d'Eustache II de Boulogne, Godefroid dit de Bouillon ; mais Henri IV, qui se défiait sans doute d'un jeune homme en quelque sorte étranger à son empire, ne lui confia pas la direction de la Lotharingie ; il en investit pour la forme son propre fils Conrad, à peine âgé de deux ans.

La Basse-Lotharingie se trouvait donc en réalité privée d'un chef national ; elle semblait devoir être rattachée directement à la couronne. Quelques années plus tard cependant, certains disent en 1089, Henri IV changea d'avis et créa duc Godefroid de Bouillon. En 1096 ce prince, saisi de la fièvre de la croisade, partit pour la Palestine, refusa en1099 d'être couronné roi de Jérusalem et en fut nommé avoué. Il mourut sans revoir le pays natal.

La querelle entre les maisons de Limbourg et de Brabant

L'empereur lui avait donné pour successeur le comte Henri II de Limbourg, petit-fils du duc Frédéric de Basse-Lotharingie. Mais le dévouement que le nouveau duc témoigna à son roi, proscrit par l'Église et trahi par son fils Henri, lui valut d'être déposé le jour où Henri V eut triomphé.

Le titre ducal de la Basse-Lotharingie fut alors conféré (1106) à Godefroid Ier de Louvain. Son compétiteur Henri ne renonça pas à son titre ; la Lotharingie inférieure eut alors deux ducs aux prétentions rivales, mais dont la puissance réelle ne dépassait pas les limites de leurs domaines particuliers.

En effet, la lutte que Godefroid Ier soutint pendant plusieurs années contre Henri et qui se termina à son désavantage, eut pour conséquence l'amoindrissement et la dislocation du duché de Basse-Lotharingie. Si le nom n'a pas disparu, en fait au XIIe siècle le pouvoir ducal n'existe plus. Les nombreux comtés du IXe siècle ont cédé la place à un petit nombre de grandes principautés ; ce sont, en dehors des États ecclésiastiques : le Hainaut, le Brabant, Namur, Looz, leLimbourg, le Luxembourg, la Gueldre, Clèves, la Hollande. À côté de ces principautés, se placent, dans un désordre extrême, les comtés secondaires et les seigneuries vastes ou minuscules.

Godefroid Ier de Louvain avait associé au duché son fils Godefroid II en 1136. Godefroid II porta le titre ducal à partir de cette date, dignité qui fut confirmée par l'empereur Conrad III, dont il avait épousé la belle-sœur.

Godefroid Ier de Louvain avait obtenu pendant plusieurs années le duché de Basse-Lotharingie, mais celle-ci lui avait été retirée au profit de Waléran II de Limbourg par Lothaire de Supplinbourg. Godefroid Ier de Louvain et Waléran II de Limbourg moururent à quelques mois d'intervalle (1139-1140). L'empereur donna alors la Basse-Lotharingie à Godefroid II, mais le fils de Waléran, Henri II de Limbourg, revendiqua le duché. Godefroid II réagit vigoureusement et défit très rapidement le comte de Limbourg.

Fin de la querelle entre maisons de Limbourg et de Brabant

Le duché retourna ensuite à la Maison de Louvain. En 1148, l'empereur Conrad III étant parti en croisade, la guerre reprit en Basse-Lotharingie et ce ne fut qu'avec l'avènement d'un nouvel empereur, Frédéric Barberousse en 1152 (couronné en 1155) que la paix fut rétablie. Godefroid III, fils de Godefroid II, en profita pour épouser Marguerite de Limbourg, mettant fin à la rivalité entre les deux lignées à propos de la Basse-Lotharingie. Leur fils, Henri Ier de Brabant, put porter le titre de duc de Basse-Lotharingie sans contestation à la mort de son père. Il portait déjà depuis 1183 le nouveau titre de duc de Brabant sur décision de l'empereur Frédéric Ier Barberousse.

Le titre de duc de Basse Lotharingie resta dans la maison de Brabant jusqu'en 1430, date de l'avènement des Bourguignons.

Mais dès la fin du XIIe siècle, nul ne savait plus exactement à quoi correspondait l'autorité ducale. Les termes mêmes qui sont en usage pour désigner les successeurs de Godefroid trahissent cette incertitude : duc de Lotharingie, duc de Louvain, duc de Brabant. Ce dernier titre inauguré par Henri Ier prit définitivement le dessuss, mais ce n'est plus qu'un fragment du

titre primitif, et ce pendant, de l'autre côté de la Meuse, continuera à s'affirmer le duché de Limbourg.

La fin du duché de Basse-Lotharingie

Lorsque le 23 septembre 1190 Henri Ier assista à la diète de Schwäbisch Hall que présidait Henri VI, il essaya de s'opposer à la reconnaissance officielle du marquisat de Namur que le roi avait créé pour cimenter l'union de l'héritage deHenri l'Aveugle avec le Hainaut. Le duc affirmait que son duché devait s'étendre jusqu'aux limites du Cambrésis. Invité à justifier cette assertion en nommant les comtés dont il était le suzerain, il cita Louvain, Nivelles, Aarschot, Cuijk,Gueldre, Clèves, Looz ; mais le chancelier du Hainaut, Gislebert, répondit immédiatement que jamais les comtes de Louvain, même devenus ducs, n'avaient eu un droit quelconque sur les territoires de Namur et du Hainaut, et les pairsassemblés jugèrent pour droit que le *ducatus* ne devait comprendre que les fiefs tenus par le duc ou que d'autres tenaient de lui.

L'incident montre que même à la cour impériale on ne savait plus à quoi s'en tenir sur ce point ; ensuite les prétentions de Henri de Louvain étaient loin de s'appliquer à la Basse-Lotharingie tout entière : ni la Frise, ni les pays ripuaires, ni l'Ardenne et ses aboutissants ne pouvaient plus être revendiqués ; enfin le jugement de la diète établit que dans la pensée du temps le pouvoir ducal n'était plus l'intermédiaire nécessaire entre celui du roi et celui des comtes ; c'était un titre honorifique, un degré supérieur dans la hiérarchie princière, mais cela n'impliquait pas une prépondérance que le lien féodal n'avait pas créé de manière expresse.

Le nouveau marquisat de Namur, qui d'ailleurs ne fut lui aussi qu'un décor, s'affirmait dès lors comme un fragment détaché et parfaitement indépendant de l'ancienne Basse-Lotharingie.

Il s'ensuit un conflit ouvert avec les comtes du Hainaut et de Namur, connu sous le nom de guerres de Lebbeke dans lequel chacun essaye de reprendre des territoires à l'autre. Un traité de paix est finalement signé en 1194, fixant définitivement les frontières entre le Brabant et le Hainaut.

Les principautés ecclésiastiques étaient tout aussi indépendantes du pouvoir du duc que le marquisat de Namur. Par le développement de l'immunité et l'acquisition du *comitatus*, elles avaient pris place à côté des comtés laïques et leurs titulaires n'avaient sans doute jamais reconnu l'autorité ducale qu'avec peine. Les évêques de Liège, d'Utrecht, de Cambrai, de Cologne avaient dû trop souvent soutenir le roi contre les ducs eux-mêmes pour garder envers eux l'attitude de vassaux soumis.

Autour de la cour archiépiscopale de Cologne se forma une ceinture de seigneuries d'étendue médiocre, dont les titulaires s'avouent les *fidèles* du prélat. Le duc de Brabant lui-même relèva des fiefs de l'archevêque de Cologne ; il

lui prêta hommage, tandis que jamais l'inverse n'eut lieu : l'archevêque ne se déclare point l'homme du duc.

Un dernier événement contribua à morceler les comtés ; c'est la condamnation du palatin Henri. L'anéantissement de la puissance de la première maison palatine permit aux archevêques colonais de se débarrasser de rivaux fâcheux.

Désormais, toute la zone ripuaire entre la Meuse et le Rhin ne verra plus reparaître de formation territoriale compacte et agressive, et forts de la suzeraineté sous laquelle ils réduisent les nombreux petits seigneurs, les prélats se hausseront jusqu'au titre ducal.

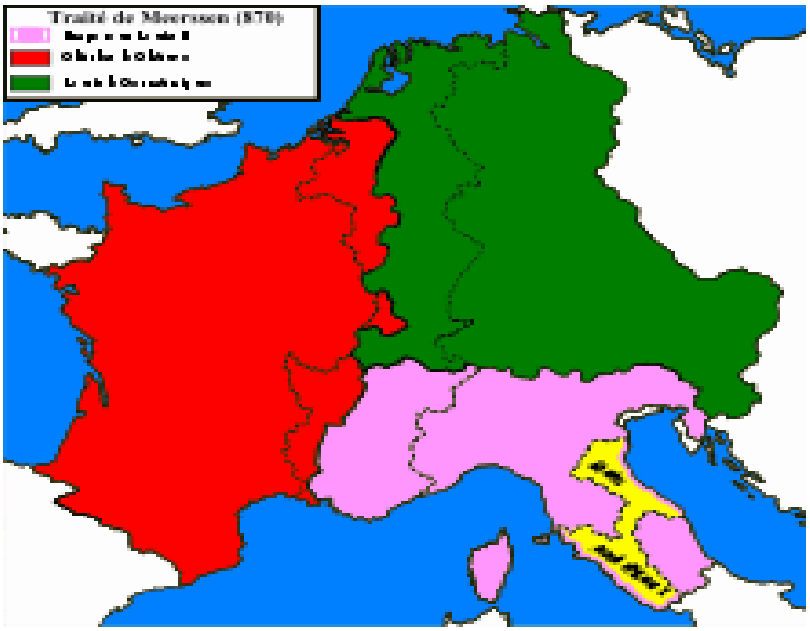

Empire Carolingien en 870 (Rouge) ou Empire des Francs = Français

Les Franc ou Français sont d'origine Germanique
comme les Anglais et non Latine comme.

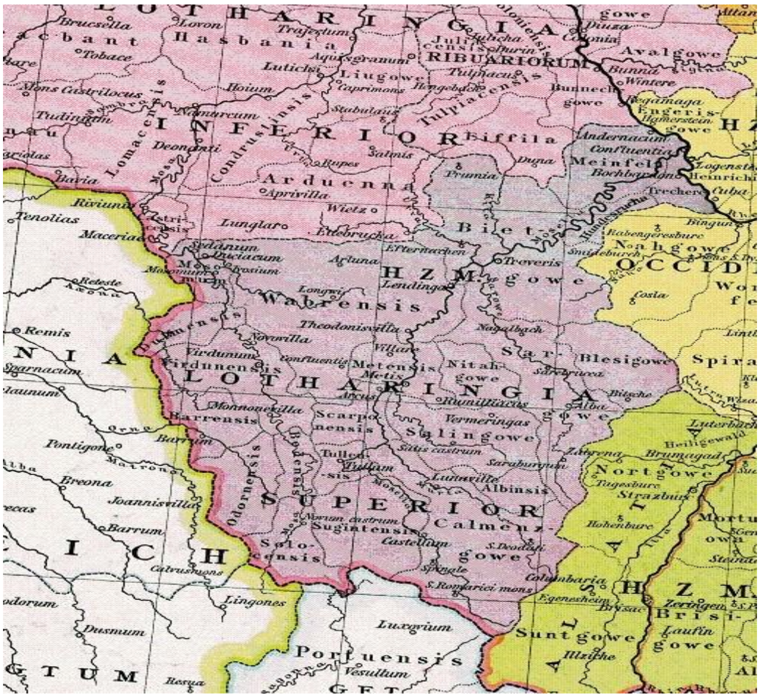

Duché de Basse - Lotharingie